Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC146-DE

**Communauté de communes**
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

## N° 2025DC/146 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

| Membres en exercice : 57 | Présents : 40 | Votants : 50 |
|---|---|---|

## Consultations relatives au projet d'installation d'éoliennes en mer

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

**Etaient présents** : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

**Absents excusés** : Annie AUDIC, Marie DUBOIS, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Pascal LE JEAN, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par courrier en date du 2 octobre 2025, la Préfecture du Morbihan a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur le projet de raccordement de parcs éoliens en mer (Bretagne sud).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC146-DE



Compte-tenu du délai tardif de l'envoi de cette consultation et du calendrier des Instances communautaires, le Bureau communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique, réuni le 28 novembre 2025, prend acte des quatre consultations menées par l'État entre le 18 septembre et le 9 octobre concernant le projet d'installation des éoliennes en mer Bretagne Sud, leur atterrage et leur raccordement électrique.

Considérant le caractère simultané, fragmenté et insuffisamment anticipé de ces saisines, qui n'a pas permis aux élus communautaires, ni aux communes, d'examiner de manière sereine et complète des dossiers particulièrement techniques et volumineux ;

Considérant les incohérences relevées dans les périmètres de consultation, les lacunes concernant les mises en compatibilité des documents d'urbanisme, ainsi que l'absence d'informations essentielles, notamment sur les mesures de compensation agricole ;

Considérant surtout les impacts potentiels du projet sur des espaces naturels remarquables, incluant le Grand Site Dunaire de Gâvres à Quiberon, ainsi que les risques significatifs pour les continuités écologiques, les paysages et la biodiversité ;

Considérant que la transition énergétique, à laquelle la Communauté de communes demeure pleinement attachée, ne saurait s'affranchir d'une exigence méthodologique exemplaire, d'une concertation territoriale aboutie et du respect des équilibres environnementaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire, solidaire des communes les plus exposées aux impacts du projet, DECIDE :**
**- d'émettre en conséquence un avis défavorable sur l'ensemble des consultations menées par l'État dans le cadre du projet de parcs éoliens en mer Bretagne Sud et de leurs raccordements ;**
**- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY